

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 22 juillet 2019

MELYAD, 1^{ER} CABINET BRETON A OBTENIR SON RÉFÉRENCIEMENT EN TANT QU'ACTEUR DU CONSEIL EN CIR-CII PAR LA MÉDIATION DES ENTREPRISES.



N° 2019-07-05/01/1.0

Engagé auprès des entreprises innovantes depuis 7 ans, le cabinet de conseil en financement Melyad accompagne notamment ses clients dans l'obtention de leurs Crédit d'Impôt Recherche ou Crédit d'Impôt Innovation. La qualité d'accompagnement et le sérieux du cabinet viennent d'être reconnus par le Médiateur des entreprises au travers d'un processus de qualification qui fait de Melyad le premier cabinet breton référencé en tant qu'acteur du conseil en CIR-CII.

Le référencement des acteurs du conseil en CIR-CII pour garantir une relation durable entre les acteurs du conseil et leurs clients.

Le référencement des acteurs du conseil en CIR-CII est un dispositif animé par le Médiateur des entreprises, construit avec les acteurs du conseil en Crédit Impôt Recherche (CIR) et Crédit Impôt Innovation (CII) ainsi que leurs principaux bénéficiaires, les entreprises. Cette sélection distingue toutes les organisations de conseil engagées dans une démarche responsable et des relations équilibrées avec leurs clients, dans le respect strict des exigences de l'administration.

L'ensemble des bonnes pratiques à mettre en œuvre est défini au travers d'une charte comprenant 5 devoirs et 11 engagements (voir ci-dessous). Après une étude approfondie des pratiques du cabinet, le comité réunit sous la direction Philippe Berna, délégué du Médiateur en charge de la mission innovation, a confirmé vendredi 5 juillet 2019 le référencement de Melyad en tant qu'acteur du conseil en CIR-CII.

Melyad des bonnes pratiques validées.

Fondé en mars 2012, le cabinet Melyad a conduit plus de 850 missions d'accompagnement dans l'obtention des Crédit d'Impôt Recherche, Crédit d'Impôt Innovation et obtention du statut Jeune Entreprise Innovante. Déjà reconnu par ses clients pour le succès de ses missions, Melyad confirme ainsi la qualité de son accompagnement. Ses missions de conseil sont principalement conduites par une équipe de consultants scientifiques, tous docteurs en sciences.

Melyad, 1^{er} cabinet breton a obtenir son référencement en tant qu'acteur du conseil en CIR-CII par la médiation des entreprises.

Intégrée depuis 2017 au sein du groupe Asteryos, spécialiste en financement global de l'innovation, le cabinet Melyad peut également s'appuyer sur les autres domaines d'expertises du groupe : finance et analyse financière, marketing, analyse de marché et communication.

Stéphane Bunouf, président du groupe Asteryos et fondateur du cabinet Melyad, se félicite de ce référencement :

« Depuis la création du cabinet Melyad, nous sommes engagés dans une démarche d'excellence. Le référencement en tant qu'acteur du conseil en CIR/CII vient valider l'ensemble de nos partis pris. Nous avons réuni des docteurs en sciences, avant tout reconnus pour leurs compétences scientifiques. Impliqués aux côtés de nos clients, ils forment un pôle de consulting extrêmement efficace pour valider, sécuriser et justifier la mobilisation des CIR /CII de ces derniers.

Ce référencement est également source de nouvelles opportunités. Il offrira au cabinet une visibilité accrue auprès des ETI et Grands-Compte qui pourront trouver en Melyad un partenaire de choix, en Bretagne mais aussi au-delà de notre territoire. »

Le préfinancement du CIR /CII une nouvelle offre pour les clients du cabinet Melyad.

Pour répondre au mieux aux attentes de ses clients, Melyad lancera prochainement une offre de préfinancement du CIR, réservée à ses clients. Construite en synergie avec les autres structures du groupe, le préfinancement du CIR /CII s'inscrit dans la logique de construction des offres d'accompagnement du groupe Asteryos.

« Dans la course à l'innovation, le financement est central. Nos clients sont concentrés en permanence pour créer de la valeur et structurer leur développement. » poursuit Stéphane Bunouf « En tant que partenaires privilégiés, nous sommes attentifs à leurs besoins, pour leur apporter de nouvelles solutions de financement et leur donner les moyens d'innover et de croître. La stratégie globale de financement est l'ADN du groupe Asteryos. C'est donc naturel pour nous de leur proposer une solution adéquate de préfinancement du CIR /CII. La qualité d'analyse de nos consultants est excellente et rend légitime le lancement de ce nouveau service. »

À propos de Melyad

Melyad est un cabinet de conseil en financement, spécialisé dans l'obtention de financements publics. Le cabinet a la particularité de s'appuyer exclusivement sur l'expertise de docteurs en sciences pour déterminer l'éligibilité des efforts de R et D de ses clients aux différents dispositifs d'aides publiques et la constitution des éléments justificatifs de ces demandes. Fondé en 2012, le cabinet Melyad a conduit plus de 850 missions CIR /CII pour le compte de ses clients. Reconnu pour la qualité de son accompagnement, le cabinet a d'abord développé son portefeuille auprès de startups pour ensuite gagner la confiance de plus en plus d'acteurs ETI et grands-comptes.

Melyad, 1^{er} cabinet breton a obtenu son référencement en tant qu'acteur du conseil en CIR-CII par la médiation des entreprises.

À propos du groupe Asteryos

Réunissant les activités de conseil en financements publics (Melyad), financements privés (Byzence) et financements participatifs (myOptions.co), le groupe Asteryos est le premier et unique cabinet de conseil en financement susceptible d'accompagner les entreprises innovantes sur l'ensemble de leurs besoins en financement. La qualité de son accompagnement repose sur l'excellence de ces consultants et sur une compréhension fine des enjeux et problématiques de financement des entreprises innovantes. Réunissant 25 collaborateurs, le groupe Asteryos accompagne plus de 200 entreprises PME, ETI et Grands-Compte partout en France.

asteryos

Contact Presse : ASTERYOS

Lucile Bunouf, directrice associée – lucile.bunouf@asteryos.com – 02 99 39 30 59/06 12 66 89 16

Anais Lefort : anais.lefort@asteryos.com – 02 99 39 30 59

Le préfinancement du CIR /CII

Le CIR /CII est un crédit d'impôt qui vient amortir, a posteriori, les efforts de recherche, développement et innovation des entreprises françaises. Comme pour tous les crédits d'impôt, il induit un différé entre le moment de réalisation de l'effort et son remboursement par l'administration fiscale : un an pour les PME, quatre ans pour les ETI.

Conscients des enjeux de financement de nos clients, nous souhaitons désormais leur proposer une solution unique de préfinancement du CIR/CII et leur permettre de profiter ainsi d'un nouveau flux de trésorerie immédiat.

RÉFÉRENCIEMENT CIR-CII : 5 DEVOIRS ET 11 ENGAGEMENTS

NOS « 5 DEVOIRS »

1. Devoir d'information : le signataire de la Charte s'engage à en informer ses prospects et clients et à mettre la charte à leur disposition.

2. Devoir de sensibilisation : le signataire de la Charte s'engage à sensibiliser ses entreprises clientes aux règles fiscales applicables au CIR et/ou CII (et à toutes ses évolutions) ainsi qu'aux obligations de conformité que les prospects et clients devront satisfaire et démontrer.

Melyad, 1^{er} cabinet breton a obtenir son référencement en tant qu'acteur du conseil en CIR-CII par la médiation des entreprises.

3. Devoir d'alerte : le signataire de la Charte s'engage à alerter formellement l'entreprise cliente des risques de remise en cause (totale ou partielle) du CIR et/ou du CII et de toutes leurs conséquences en cas d'insuffisances ou manquements de l'entreprise cliente dûment constatés.

4. Devoir de protection : le signataire de la Charte s'engage à souscrire une assurance professionnelle couvrant l'ensemble des prestations fournies aux entreprises clientes.

5. Devoir de communication : le signataire de la Charte s'engage à collecter et analyser toutes les informations en relation avec le bon respect de la charte et de ses pratiques afin de s'inscrire durablement dans une dynamique de progrès continu.

NOS « 11 ENGAGEMENTS »

A. Informer en phases pré-commerciale et commerciale ;

1. Présenter les dispositifs de financement de l'innovation, et en particulier les aides publiques en matière de CIR et de CII.
2. Présenter les outils de l'administration en lien avec les aides publiques en matière de CIR et de CII, et en particulier le rescrit et les guides d'application.
3. Sensibiliser l'entreprise cliente aux bonnes pratiques (constitution des états de l'art, management des projets de R&D et d'Innovation ...) relatives à l'obtention et à la justification du CIR et/ou du CII.
4. Définir précisément des modalités d'exécution de la prestation, des engagements réciproques, des limites, des prérequis et des modalités financières en particulier sur les engagements de moyens ou de résultats.
5. Présentation du dispositif de référencement des acteurs du conseil en CIR-CII et des voies de recours auprès de la Médiation des entreprises.

B. Accompagner l'entreprise cliente dans l'exécution de la mission :

6. Contribuer à identifier puis à constituer les dossiers justificatifs en matière de CIR et de CII.
7. Informer l'entreprise cliente en cas d'évolution des règles fiscales et leurs conséquences.
8. Respecter les valeurs mises en avant par les acteurs du conseil dans leur relation avec l'entreprise cliente (Confidentialité, Transparence, Devoir de conseil et d'alerte, Loyauté, Responsabilité).

C. Accompagner l'entreprise cliente dans l'après-mission :

9. Soutenir, selon la nature de la mission, l'entreprise cliente en cas de demandes de l'administration relatives aux missions en cours de réalisation ou terminées.

D. Contribuer à l'écosystème :

10. Participer aux travaux relatifs aux dispositifs de financement de l'innovation au travers d'actions de veille sur les PLF, de suivi du Bofip, d'adhésion à des organisations

Melyad, 1^{er} cabinet breton a obtenir son référencement en tant qu'acteur du conseil en CIR-CII par la médiation des entreprises.

professionnelles et/ou sectorielles...

11. Mettre à disposition des indicateurs chiffrés pour mesurer l'efficacité de l'adhésion à la Charte des acteurs du conseil en CIR-CII.